

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **23**
Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **25/03/2024**

Date d'affichage : **29/03/2024**

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 8 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **huit avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT, 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Jacki KLINGER - Patricia PENCHENAT - René LE VIAVANT - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Jean-Pascal GARNIER - Michaël RIGAUD - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY -

POUVOIRS :

Liliane LOURADOUR	à	Marc Etienne LANSADE
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Patricia PENCHENAT
Danielle CERTIER	à	Pierre NOURRY
Isabelle BRUSSAT	à	Sonia BRASSEUR
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Jean-François BERNIGUET	à	Christiane LARDAT

ABSENTS :

Corinne VERNEUIL - Florian VYERS - Christelle TAXI - Audrey MICHEL -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Par délibération en date du 13 novembre 2023, la commune des Arcs sur Argens a acté le transfert de la compétence optionnelle :

- n° 8 « maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83 du SYMIELEC.

N° 2024/04/08-04

**ADHESIONS DE COMPETENCES - N° 8 « MAINTENANCE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC » :
COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS - N° 7 « RESEAU DE PRISE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES »
: COMMUNE DU PLAN D'AUPS AU TERRITOIRE D'ENERGIE VAR SYMIELEC**



N° 2024/04/08-04

**ADHESIONS DE COMPETENCES - N° 8 « MAINTENANCE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC » :
COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS - N° 7 « RESEAU DE PRISE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES »
: COMMUNE DU PLAN D'AUPS AU TERRITOIRE D'ENERGIE VAR SYMIELEC**

La commune du Plan d'Aups a transféré, par délibération en date du 13 décembre 2023 la compétence optionnelle :

- n° 7 IRVE « réseau de prise en charge pour véhicules électriques » au profit de TE83 du SYMIELEC.

Le comité syndical de TE83 du SYMIELEC a délibéré favorablement :

- le 20 février 2024 pour approuver le transfert de compétence optionnelle n° 8 pour la commune des Arcs sur Argens ;
- le 20 février 2024 pour approuver le transfert de compétence optionnelle n° 7 pour la commune du Plan d'Aups.

Conformément à l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales et la loi n° 2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes au syndicat doivent entériner ces transferts.

Ces accords doivent être formalisés par délibération du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

D'ACCEPTER le transfert de la compétence optionnelle n° 8 « maintenance du réseau d'éclairage public », de la commune des Arcs sur Argens au profit de TE83 du SYMIELEC,

D'ACCEPTER le transfert de la compétence optionnelle n° 7 IRVE « réseau de prises de charge pour véhicules électriques », de la commune du Plan d'Aups au profit de TE83 du SYMIELEC,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

La première adjointe,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.